



PROCÈS-VERBAL N°03

COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES ET DE SECURITE

Réunion du :	Mardi 20 / 08 / 2025
À :	18 h 00 – Visio délégués B LCVL
Présidence :	Frédéric FREMONT
Présents :	Guy OLLIVIER – Philippe RIOLET - Jean-Paul PERIN – Laurent MAZEAU – David COULOIGNIER – Jean-Paul MARCHAL – Arnaud MOLLE – Jean-Claude BAYARI – René FREON – Pascal BEILLARD – Yannick LEBRUN – Chantal MEREAU – Benoit FARINEAU – Pascal LOISILLON – Jean SCHMITT – Guy BERTON – Marc DEHECQ – Marcel CHEVY – Jacky BONNIN – Christophe MARTIN – Jean-Claude MAGNIER – Fabrice COTTENCEAU
Excusés :	Régis MEUNIER – Didier DE MARI – Jean-Louis GUILBAUD – Patricia DEVILLE – Jean-Michel DENONIN – Georges OLIVIERA – Pascal LORGEUX – Marc LECOEUR – Bernard JAHIER
Invités – Excusés :	Patrick BASTGEN – Matthieu LEYMARIE
Assistent à la séance :	

????????

I/ RAPPELS ET CONSIGNES D'AVANT-SAISON



REFERENT SEC

→ Mise en place dans chaque Ligue par la FFF, d'un binôme « Référent Sécurité » : Didier DE MARI (45), Frédéric FREMONT (37), Laurent MAZEAU (28), Régis MEUNIER (37), Jean-Paul PERIN (37)

→ Rôle : aider les clubs dans l'organisation sécuritaire d'une rencontre (art.2 règlement de discipline générale de la FFF)



REFERENT SEC

→ Missions : assurer la formation des responsables Sécurité des clubs (sur demande ou sur directive du Pôle Sécurité de la FFF),
Ou d'assister les clubs lors des réunions d'organisation-sécurité pour des rencontres spécifiques comme la Coupe de France à partir d'un certain niveau.



REFERENT SEC

→ EN AUCUN CAS, ON VALIDE UN DISPOSITIF DE SECURITE SUR UNE RENCONTRE QUELQUE SOIT LE NIVEAU.

**AUCUNE MENTION DANS
LE RAPPORT QUI VA DANS CE SENS**



RAPPELS

Article 21 – Tenue

- Lors de l'accomplissement de sa mission, le délégué doit impérativement avoir une tenue correcte et obligatoirement avoir son badge apparent.



RAPPELS

Article 22 – Horaires

- Le délégué est tenu de respecter les horaires spécifiques à la compétition. Obligation est faite de prévoir les aléas qui peuvent se produire au cours du déplacement.

- Compétitions FFF (U17 NAT, U19 NAT, N3) 2h00 avant le coup d'envoi
- Compétitions régionale 1h30 avant le coup d'envoi (2h en R1)
- Coupe de France Régionale 2h00 avant le coup d'envoi

Ces horaires peuvent être modifiés par l'organisateur de la compétition



RAPPELS

Espace officiel : dernier contrôle le vendredi soir 18h00

ARTICLE 14 BIS – Terrains impraticables

Si l'impraticabilité du terrain résulte de perturbations trop tardives pour en aviser la Ligue dans le délai précité ou lorsqu'un arrêté municipal de fermeture est édicté postérieurement à ce délai, le club recevant devra impérativement en informer le club visiteur et les officiels concernés par courriel afin de leur éviter tout déplacement inutile et adresser une copie de son envoi à la Ligue. A la demande de la commission compétente, le club recevant devra être en mesure de produire un accusé réception de son envoi.

La commission vous demande de transférer le mail reçu à la commission régionale des délégués et de sécurité.



RAPPELS

Attention au positionnement des photographes

INTERDIT sur le banc officiel

AUCUN PORT DU BADGE EDUCATEUR



RAPPELS

Fin de rencontre, le délégué s'assure que la FMI a bien été transmise. (tous les niveaux)



Attention au positionnement des photographes

INTERDIT sur le banc officiel

PORT DU BADGE EDUCATEUR
Pas d'info à ce jour



RAPPELS

delegates@centre.fff.fr

Toutes communications en copie la boîte mail

Tout incident grave mentionné sur le rapport envoi du PDF à la discipline discipline@centre.fff.fr et copie boîte délégués delegates@centre.fff.fr



RAPPELS

Match en huis clos pour les délégués A et B
Respect du règlement. Si huis clos non respecté obligation d'écrire.



RAPPELS

Tablette uniquement local arbitre ou délégué
Aucune tablette dans un vestiaire pour valider la
FMI équipe

FMI, à remplir par le délégué : infos arbitre, blessés, buteurs, incidents (fumigènes ou autres), recette et nombres de spectateurs (si vous avez les chiffres)



RAPPELS

- Indemnités KMS pour délégation : 0,446 € du Km
- Indemnités pour réunion : 0,401 € du Km
- Pensez à envoyer un RIB au service financier de la Ligue
- Allègement fiscal



RAPPELS

Elaboration du rapport en ligne pour le lundi
soir 20h00

dernier délai

Match en semaine: pour le lendemain de la
rencontre 12h00



RAPPELS

Pour les compétitions U19 NAT, U17 NAT, R1, R1
FUTSAL TOSHIBA, COUPE DE FRANCE, COUPE DU
CENTRE

Timing *obligatoire*

Feuille des blessés *obligatoire*



Merci de votre attention

Bonnesaison à tous !

Le Président

FREMONT FREDERIC

Le secrétaire

PERIN JEAN-PAUL